

SYNDICAT NATIONAL AUTONOME de la FILIÈRE TECHNIQUE

Syndicat affilié à l'UNSA Développement Durable

Philippe JASTRZEBSKI
Secrétaire général du SNAFIT-UNSA
snafit-unsafit.unsa.syndicats@developpement-durable.gouv.fr



**Monsieur Jacques CLEMENT,
Directeur des ressources humaine**

**La Grande Arche
Paroi sud
92055 La Défense Cedex**

La Défense, le 06/04/2023

Monsieur le Directeur,

Dans un courrier à la CGT en date du 12 janvier 2023 vous indiquez que vous confirmez le caractère exceptionnel du paiement de l'année de retard des ISS au titre de 2020.

Nous vous alertons sur des remontés de nos adhérents qui nous indiquent qu'après avoir interrogé leur centre des impôts, ces derniers leur répondent que ce ne sont pas des revenus exceptionnels mais des revenus différés puisque c'est le paiement d'une prime statutaire.

Si la différence entre un revenu exceptionnel et un revenu différé est marginale, l'impact sur le calcul de son impôt lui n'est pas sans conséquence.

Dans votre courrier vous indiquez également avoir saisi le directeur général des finances publiques sur les conséquences de ce versement. Quel est sa position sur ce versement ? Est-ce des revenus exceptionnels ou bien des revenus différés ?

La diffusion de cette réponse aux agents serait un plus pour les aider à déclarer correctement le paiement de leur ISS au titre de 2020 perçu en 2022.

Au-delà de cette réponse, vous indiquez que vos services préparent les courriers aux agents attestant du montant de cette somme. A ce jour les agents n'ont toujours rien reçu, or il est important de pouvoir connaître le montant net fiscal du versement à renseigner sur la ligne OXX de la déclaration 2042 C. Information qu'il faut également communiquer aux agents qui n'ont reçu que le premier versement puisque ce seul versement peut également être déclaré dans la déclaration 2042 C.

Le service de déclaration en ligne ouvrira quant à lui le 13 avril 2023.

Pouvez-vous dire quand ces courriers seront transmis aux agents ?

Je vous remercie, Monsieur le Directeur, de l'attention que vous voudrez bien porter à ces demandes

Le Secrétaire Général
Philippe JASTRZEBSKI